

**UGFS BONDS FUND**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2023**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion sur les états financiers**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **2 882 427 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **113 250 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds UGFS BONDS FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

**4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons qu'au 31 décembre

2023, le ratio de liquidité et quasi-liquidité du fonds UGFS BONDS  
FUND est de l'ordre de 19,74% du total des actifs se situant ainsi  
en-dessous de la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001  
en matière de composition du portefeuille du fonds.

Tunis le 24 janvier 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Project Group**  
**Hamdi KRIAA**

## BILAN AU 31/12/2023

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>5-1</b>	<b>2 315 429</b>	<b>2 266 615</b>
Titres OPCVM		4 535	136 400
Obligations et valeurs assimilées		2 310 894	2 130 215
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>5-2</b>	<b>571 053</b>	<b>563 272</b>
Placements monétaires		520 684	550 949
Disponibilités		50 369	12 323
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>5-3</b>	<b>6 881</b>	<b>0</b>
Autres actifs		6 881	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 893 363</b>	<b>2 829 887</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	5-4	9 688	10 334
Autres créditeurs divers	5-5	1 248	1 125
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 936</b>	<b>11 459</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>5-6</b>	<b>1 839 021</b>	<b>1 888 272</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>1 043 406</b>	<b>930 156</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		930 156	828 456
Sommes distribuables de l'exercice		113 250	101 700
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 882 427</b>	<b>2 818 428</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 893 363</b>	<b>2 829 887</b>

## ETAT DE RESULTAT

Au 31/12/2023

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>5-1</b>	<b>138 913</b>	<b>158 486</b>
Dividendes		0	5 929
Revenus des obligations et valeurs assimilés		138 913	152 557
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>5-2</b>	<b>18 287</b>	<b>6 052</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>157 200</b>	<b>164 538</b>
Charges de gestion des placements	5-3	36 173	41 109
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>121 027</b>	<b>123 429</b>
Autres charges	5-4	9 275	7 598
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>111 752</b>	<b>115 831</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 498	-14 131
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>113 250</b>	<b>101 700</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 498)	14 131
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(13 496)	845
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		34 839	13 800
Frais de négociation de titres		(1 627)	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>131 468</b>	<b>130 476</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>131 468</b>	<b>130 476</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	111 752	115 831
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13 496)	845
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	34 839	13 800
Frais de négociation de titres	(1 627)	0
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(67 469)</b>	<b>(1 008 122)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	4 185 910	2 833 930
- Régularisation des sommes non distribuables	1 161 450	640 216
- Régularisation des sommes distribuables	101 006	72 884
<b>Rachats</b>		
- Capital	4 240 460	3 645 410
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 175 868)	(822 727)
- Régularisation des sommes distribuables	(99 507)	(87 015)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>63 999</b>	<b>(877 646)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	2 818 428	3 696 074
En fin de l'exercice	2 882 427	2 818 428
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	221 461	302 609
En fin de l'exercice	216 006	221 461
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>13,344</b>	<b>12,727</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,85%</b>	<b>4,20%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

### **1. PRESENTATION DU FONDS**

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement de distribution. Toutefois, le Conseil d'Administration de la société UGFS-NA du 20 novembre 2017 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds qui devient un Fonds Commun de Placement de type capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées à compter de l'exercice 2018.

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds UGFS BONDS FUND figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31/12/2020, le Fonds UGFS BONDS FUND ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6.- Faits saillants de l'exercice 2024**

L'exercice 2024 a été marqué par la migration du fonds vers un nouveau gestionnaire administratif et comptable 'BH INVEST', après l'interruption de la relation contractuelle avec l'ancien gestionnaire administratif et comptable 'CGF'.

Cette migration a été opérée avec date d'effet le 01/01/2023, et a dégagé un écart entre les soldes confirmés de clôture de l'année 2022 et ceux d'ouverture de l'année 2023 pour un montant de 0,164 DT au niveau de la rubrique 'Portefeuille titres' dans la ligne BTA 6% AVRIL 2024 et plus précisément au niveau de la rubrique 'Plus ou moins-value'.

Cet écart n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds, ni sur les droits des porteurs de parts.

## **4. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable du fonds commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

## 5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à **2 315 429 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	<b>2 153 686</b>	<b>2 310 894</b>	<b>80,17%</b>
BTA 6% 01-2024	650	647 790	679 695	23,58%
BTA 6% 04-2024	500	480 750	516 877	17,93%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	203 914	7,07%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	305 805	10,61%
BTA 6,3% 03-2026	208	191 568	212 497	7,37%
BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	254 456	8,83%
EO ATB SUB 2017	2 500	100 000	106 376	3,69%
EO WIFAK 2019-1 B	1 500	30 000	31 274	1,08%
<b>Titres OPCVM</b>	-	<b>4 534</b>	<b>4 535</b>	<b>0,16%</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	28	4 534	4 535	0,16%
<b>TOTAL</b>		<b>2 158 220</b>	<b>2 315 429</b>	<b>80,33%</b>

EO : Emprunt Obligataire

BTA : Bons de Trésor Assimilables

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2022</u></b>	<b>2 117 027</b>	<b>72 148</b>	<b>77 440</b>	<b>2 266 615</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	647 790			647 790	
Obligations de sociétés	0			0	
Titres OPCVM	423 775			423 775	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	(325 780)			(325 780)	4 432
Obligations de sociétés	(150 568)			(150 568)	24 220
Titres OPCVM	(554 022)			(554 022)	6 187
<b>* <u>Variation des plus ou moins-values latentes</u></b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés		21 115	(13 496)	7 619	
Titres OPCVM					
<b><u>Variation des intérêts courus</u></b>					
<b><u>Soldes au 31 décembre 2023</u></b>	<b>2 158 221</b>	<b>93 263</b>	<b>63 945</b>	<b>2 315 429</b>	<b>34 839</b>

**Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à **571 053**

**Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
<b>Placements monétaires</b>		<b>520 000</b>	<b>520 684</b>	<b>18,06%</b>
CONTRAT MOUDHARBA 90 jours Best Lease à échéance le 25/12/2024 taux de 9%	260	260 000	260 359	9,03%
Pension Livrée ATTIJARI 90 jours à échéance le 29/01/2024 au taux de 9%	1	260 000	260 325	9,03%
<b>Disponibilités</b>	-	<b>0</b>	<b>50 369</b>	<b>1,75%</b>
Banque		0	50 369	1,75%
<b>TOTAL</b>		<b>520 000</b>	<b>571 053</b>	<b>19,81%</b>

**Note 5-3 : Autres actifs**

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenue à la source sur BTA	6 881	0
<b>Total</b>	<b>6 881</b>	<b>10 334</b>

**Note 5-4 : Opérateurs créditeurs**

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	2 202	9 394
Rémunération du dépositaire	881	940
Frais administratifs	6 605	0
<b>Total</b>	<b>9 688</b>	<b>10 334</b>

**Note 5-5 : Autres créiteurs divers**

Les autres créiteurs divers au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	248	238
Rémunération du commissaire aux comptes	1 000	618
Etat, retenues à la source à verser	0	269
<b>Total</b>	<b>1 248</b>	<b>1 125</b>

**Note 5-6 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31/12/2022**

Montant	1 888 272
Nombre de parts	221 461
Nombre de copropriétaires	24

**Souscriptions réalisées**

Montant en nominal	4 185 910
Nombre de parts émises	418 591
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

**Rachats effectués**

Montant en nominal	4 240 460
Nombre de parts rachetées	424 046
Nombre de copropriétaires sortants	24

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-13 496
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	34 839
Régularisation des sommes non distribuables	-14 417
Frais de négociation de titres	-1 627

**Capital au 31/12/2023**

Montant	1 839 021
Nombre de parts	216 006
Nombre de copropriétaires	0

**Note 5-7 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	138 913	152 557
Dividendes	0	5 929
<b>Total</b>	<b>138 913</b>	<b>158 486</b>

**Note 5-8 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
Revenus des pensions livrées	18 165	6 463
Revenus du compte de dépôt	122	-411
<b>Total</b>	<b>18 287</b>	<b>6 052</b>

**Note 5-9 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
Rémunération du gestionnaire	32 885	37 372
Rémunération du dépositaire	3 288	3 737
<b>Total</b>	<b>36 173</b>	<b>41 109</b>

**Note 5-10 : Autres charges**

Les autres charges de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
Redevance CMF	2 763	3 140
Rémunération du commissaire aux comptes	6 000	3 986
Impôts & Taxes	90	45
Services bancaires et assimilés	422	427
<b>Total</b>	<b>9 275</b>	<b>7 598</b>

## 6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 6-1 : Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice</u> <u>2023</u>	<u>Exercice</u> <u>2022</u>	<u>Exercice</u> <u>2021</u>	<u>Exercice</u> <u>2020</u>	<u>Exercice</u> <u>2019</u>
Revenus des placements	0,728	0,743	0,739	0,623	0,696
Charges de gestion des placements	(0,167)	(0,186)	(0,175)	(0,129)	(0,145)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>0,560</b>	<b>0,557</b>	<b>0,564</b>	<b>0,494</b>	<b>0,551</b>
Autres charges	(0,043)	(0,034)	0,017	(0,037)	(0,041)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,517</b>	<b>0,523</b>	<b>0,581</b>	<b>0,457</b>	<b>0,510</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,007	(0,064)	(0,050)	0,074	(0,016)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,524</b>	<b>0,459</b>	<b>0,532</b>	<b>0,531</b>	<b>0,493</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,062)	0,004	0,051	0,043	0,033
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,161	0,062	0,015	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	(0,008)	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,091</b>	<b>0,066</b>	<b>0,065</b>	<b>0,043</b>	<b>0,033</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,608</b>	<b>0,589</b>	<b>0,647</b>	<b>0,500</b>	<b>0,543</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,091</b>	<b>0,066</b>	<b>0,065</b>	<b>0,043</b>	<b>0,033</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	(0,012)	(0,005)	0,006	(0,002)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,093</b>	<b>0,054</b>	<b>0,060</b>	<b>0,049</b>	<b>0,031</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>13,344</b>	<b>12,727</b>	<b>12,214</b>	<b>11,623</b>	<b>11,043</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,27%	1,26%	1,15%	1,21%	1,25%
Autres charges / actif net moyen	0,32%	0,23%	-0,11%	0,35%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,93%	3,12%	3,83%	4,30%	4,38%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>2 850 427</b>	<b>3 257 251</b>	<b>4 591 421</b>	<b>5 020 586</b>	<b>4 800 653</b>

## **6-2. Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire**

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société BH Invest intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 32 885 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « Banque International Arabe de Tunisie - BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 3 288 DT.